Représentation perceptuelle de la typicité : étude du consensus

Yves Cadot

▶ **To cite this version:**

Yves Cadot. Représentation perceptuelle de la typicité : étude du consensus. Etude du lien au terroir : de la représentation conceptuelle à la représentation perceptuelle. Mise en évidence de l'importance de certains choix techniques, 2011. hal-02806871

HAL Id: hal-02806871
https://hal.inrae.fr/hal-02806871

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

juin 2011

Etude du lien au terroir : de la représentation conceptuelle à la représentation perceptuelle. Mise en évidence de l'importance de certains choix techniques.

Chapitre 4. Représentation perceptuelle de la typicité : étude du consensus.

Yves Cadot
INRA, UE 1117 Vigne Vin, UMT Vinitera, 42 rue Georges Morel, 49071 Beaucouzé Cedex.
yves.cadot@angers.inra.fr

Les juges sont peu consensuels, sauf pour l'évaluation de l'intensité colorante des vins. Ce manque de consensus peut s'expliquer de plusieurs manières. Les dégustateurs n'ont pas directement généré les attributs sensoriels. En effet, la génération de vocabulaire a été réalisé à partir des citations des producteurs de la zone d'étude, alors que le panel de dégustateurs était constitué d'un groupe plus large, appelé « acteurs de la production » composés de 12 producteurs pour 37 juges au total. Par ailleurs, les termes générés peuvent être interprétés de manière variable en l'absence d'entraînement des juges sur ces termes. Enfin, les juges ont pu éprouver des difficultés à utiliser l'échelle JAR, en particulier en 2005, première année de l'étude.

L'idéal de typicité a été calculé, pour chaque juge et chaque millésime. Il apparaît qu'il confirme le peu de consensus entre juges. Soit les vins, globalement, correspondent à l'espace recherché, mais alors le consensus entre les juges est faible, soit les juges paraissent plus consensuels, mais alors ce sont les vins produits qui ne correspondent plus aux attentes des acteurs de la production.

Pourquoi cette étude ?

Scores de typicité.

Afin d'évaluer l'agrément entre juges, des analyses en composantes principales (ACP) ont été réalisées pour chacun des trois millésimes. Le consensus interne a été évalué par la valeur moyenne des coefficients de corrélations entre juges, et par le calcul de statistiques descriptives, à partir de la matrice des corrélations entre juges. (Figure 1). Les ACP suivantes (Figure 2) illustrent les notations de chaque juge, projetées sur les deux premières composantes principales. La variance cumulée est de 56,38% pour 2005, 43,66% pour 2006 et 41,95% pour 2007. D'une part, la variance cumulée n'est pas très élevée, et d'autre part, considérant que le consensus n'est acceptable que lorsque l'inertie sur l'axe F1 est supérieure à 40% ((Campo, Ballester et al. 2010), le consensus entre juges, vis à vis de la notation de typicité est faible. Les différences observées entre les variances des millésimes 2005 d'une part, 2006 et 2007 d'autre part suggèrent un meilleur accord entre juges en 2005. Pour le

confirmer, les statistiques descriptives issues de la matrice de corrélation entre juges montrent une moyenne de 0,305 pour 2005 contre 0,178 et 0,105 pour les deux autres millésimes. Il est possible de déduire de ces valeurs que le consensus entre juges, s'il est meilleur pour 2005, est généralement

Les références bibliographiques citées sont disponibles sur demande auprès de l'auteur.

faible. En plus de ne pas être consensuels, il semble que certains juges aient une image idéelle instable selon les années car les positions relatives entre les juges communs, pour au moins deux millésimes, sont variables.

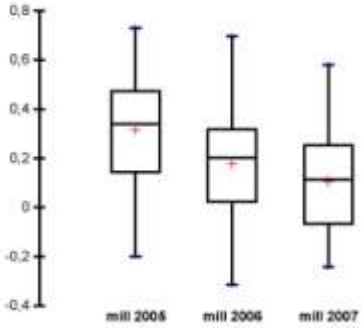

Figure 1. Box plot illustrant les statistiques descriptives des matrices de corrélations entre juges, à partir du jugement de typicité. Le millésime 2005 apparaît comme le plus consensuel.

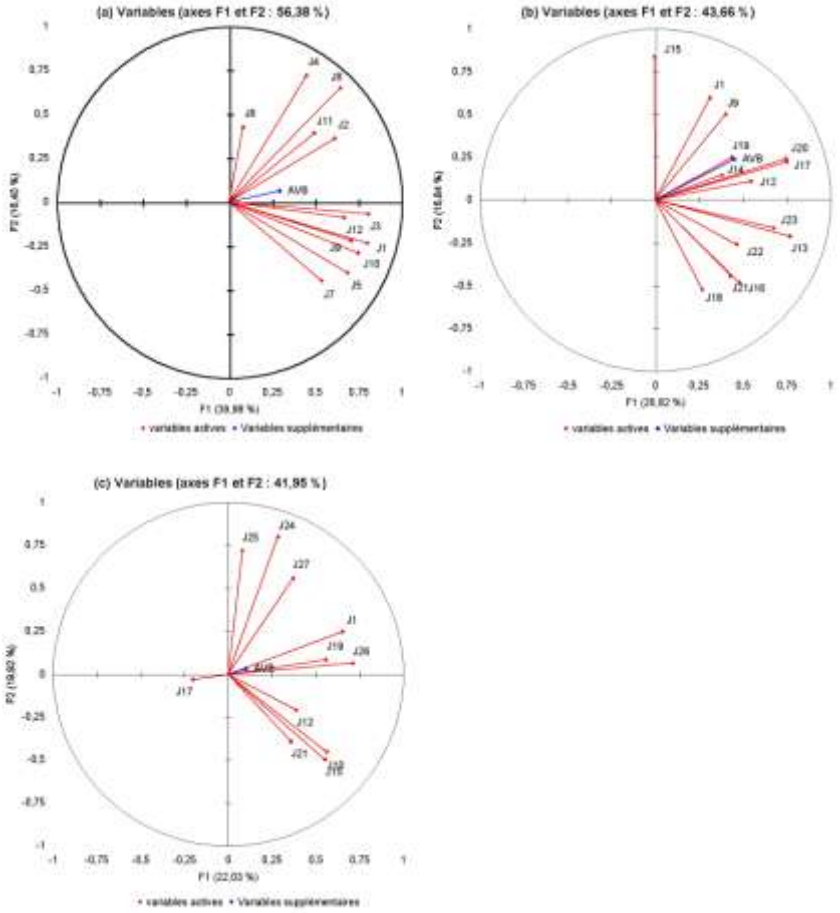

Figure 2. Consensus des juges. Cercles de corrélations des scores de typicité (ACP). (a) millésime 2005 ; (b) millésime 2006 ; (c) millésime 2007. Pour illustration,les scores de typicité sont projetés sur les cercles de corrélations. Plus les vecteurs pointent dans la même direction, plus le consensus du jury est important..

Les références bibliographiques citées sont disponibles sur demande auprès de l'auteur.

Les professionnels, qui connaissent bien l'AOC de référence, ont été capables de différencier l'AOC AVB des vins des catégories voisines, pour le millésime 2006. Cependant, cela n'a pas été le cas pour les deux autres millésimes.

Il est possible que les vins issus des millésimes 2006 et 2007 soient jugés comme moins représentatifs de l'AOC à cause de conditions de production (i.e. conditions climatiques) moins favorables. La reconnaissance de produits comme représentatifs d'une famille pouvant se faire par comparaison à un prototype (Rosch and Mervis 1975; Brochet and Dubourdieu 2001; Parr, Green et al. 2007), cela suggère que les professionnels partagent, pour partie, une image conceptuelle commune. Néanmoins, ce consensus est variable selon les années, et il a déjà été montré qu'il pouvait exister des désaccords dans l'expertise dans le domaine du vin (Lesschaeve 2003)

Description sensorielle.

Pour évaluer l'agrément entre juges, des ACP ont été réalisées pour chaque descripteur et pour chaque millésime. Le consensus interne a été évalué à partir de la matrice des corrélations entre juges, par la valeur moyenne des coefficients de corrélations entre juges.

Les ACP de la figure 3 illustrent les notations de chaque juge (millésime 2007), projetées sur les deux premières composantes principales. La variance cumulée maximum pour un descripteur est de 56,17% pour 2005 (*intensité colorante*), 41,49% pour 2006 (*intensité colorante)* et 73,74% pour 2007 (*intensité colorante*) (Tableau 1). Les différences observées entre les variances des millésimes 2005, 2006 et 2007 d'une part, et les moyennes des coefficients de corrélation d'autre part, suggèrent un meilleur accord entre juges en 2007. Cet accord est particulièrement fort pour le descripteur *intensité colorante*.

Tableau 1. Consensus entre juges. Moyenne des coefficients de corrélations par descripteur. Seul le descripteur Intensité colorante, pour 2007, est partagé. Les descripteurs « tanins fondus », fruits rouges », fruits noirs » et « végétal », en particulier, ne font jamais l'objet d'un consensus.

2005		2006		2007	
variables	**coeff**	**variables**	**coeff**	**variables**	**coeff**
bois˘	0,267	intensit˘ colorante	0,106	intensit˘ colorante	**0,602**
intensit˘ colorante	0,225	astringence	0,097	nuance	0,225
charpente	0,193	fruits rouges	0,079	fruits m¸rs	0,140
longueur	0,112	fruits noirs	0,079	intensit˘ aromatique	0,116
fruits m¸rs	0,106	intensit˘ aromatique	0,078	fruits noirs	0,115
fruits noirs	0,081	bois˘	0,078	longueur	0,110
v˘g˘tal	0,080	longueur	0,078	astringence	0,093
gras	0,066	gras	0,077	gras	0,076
complexit˘	0,053	acide	0,064	tanins fondus	0,068
fruits rouges	0,051	tanins fondus	0,057	bois˘	0,038
intensit˘ aromatique	0,048	nuance	0,052	v˘g˘tal	0,037
˘quilibre	0,047	fruits m¸rs	0,041	fruits rouges	0,026
tanins fondus	-0,017	v˘g˘tal	0,033	acide	0,006

Les références bibliographiques citées sont disponibles sur demande auprès de l'auteur.

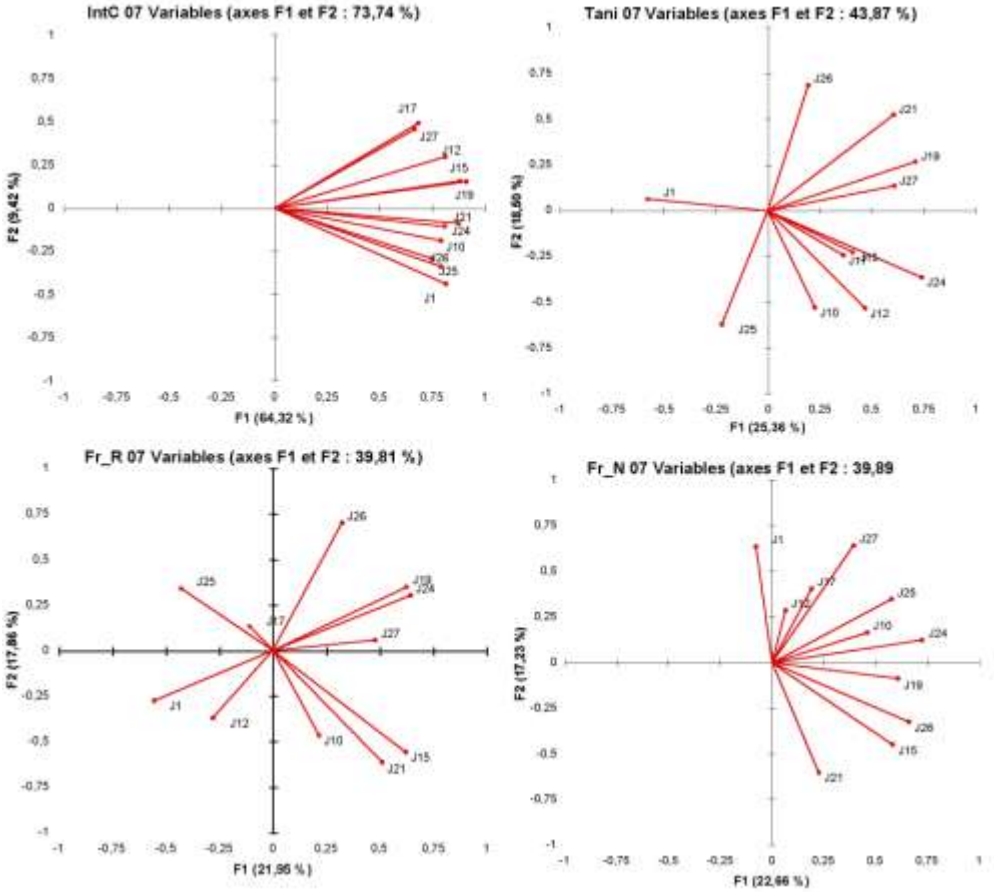

Figure 3. Consensus des juges. Cercles de corrélations des notes par descripteur. Millésime 2007. Les juges sont très consensuels pour le descripteur « intensité Colorante ». Pour les descripteurs « Tanins fondus », « fruits rouges » et fruits noirs », le consensus est plus faible.

Le vin idéal.

Afin de mieux comprendre la représentation sensorielle des acteurs de la production, les coordonnées correspondant à la perception de leur vin idéal (AVB idéal) ont été calculées afin de comparer leur perception à la perception du panel. L'ensemble des coordonnées a été analysé par analyse en composante principale (Figure 4).

Pour le millésime 2005, l'accord concernant le vin AVB idéal apparaît faible. Le juges se répartissent sur l'ensemble de l'axe 1, qui exprime plus de 50% de l'information issue des profils sensoriels. Pour cette année, cette répartition très éclatée s'explique par le désaccord entre les juges sur ce qu'est un vin typique. Pour le millésime 2006, si les jugements idéaux des juges semblent plus proches, ils sont significativement dissociés des jugements moyens du jury : les vins analysés semblent ne pas correspondre aux idéaux de typicité. Pour cette année, il y a discordance entre les vins produits et les vins attendus. Enfin, le millésime 2007 apparaît intermédiaire : les vins idéaux des juges paraissent regroupés, et pour partie recouvrent les jugements du jury. Néanmoins, pour ce millésime, nous avons montré que le consensus, en termes de jugement de typicité était le plus faible.

Les références bibliographiques citées sont disponibles sur demande auprès de l'auteur.

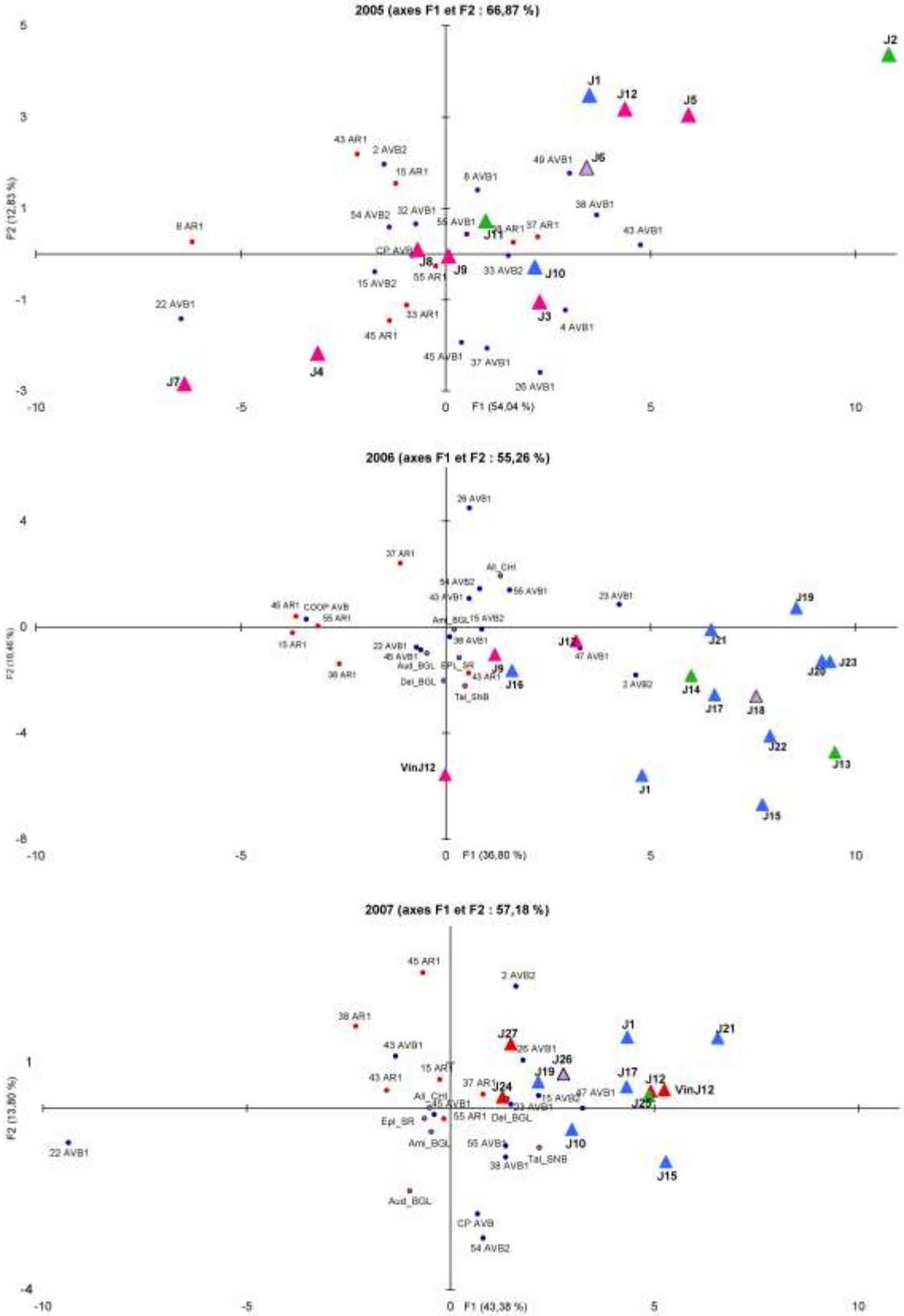

Figure 4. Représentation graphique de la moyenne des vins pour le jury de professionnels et projection des vins idéaux de chaque juge pour le millésime 2005. Ronds : moyenne des juges ; triangles : vins idéaux des juges. Triangles : rouge : producteurs ; bleu : conseillers oeno/viti ; vert : acheteurs négoce ; violet : autres techniciens.

Les références bibliographiques citées sont disponibles sur demande auprès de l'auteur.

La distribution des vins idéaux par rapport à la moyenne du jury varie en fonction des millésimes : pour le millésime 2005, les vins idéaux sont répartis dans l'espace des vins du panel. Pour le millésime 2006 et dans une moindre mesure pour le millésime 2007, les vins idéaux ne se trouvent pas dans le même espace sensoriel. Ils sont situés à droite, sur l'axe F1. Nous pouvons ainsi interpréter ces observations par le fait que les vins des millésimes 2006 et 2007 sont sensiblement différents de l'idéal des juges du panel, et qu'ils ne correspondent pas à la typicité recherchée.

Les références bibliographiques citées sont disponibles sur demande auprès de l'auteur.